

Ministère des Finances

HJ/AD.

Imprimerie Nationale  
27 rue de la Convention  
Agence-Comptable.  
n° 138/A.

PARIS, le 10 Mars 1942.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Comme suite à ma lettre n° 381 du 31 Octobre 1941,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Imprimerie Nationale  
est, dès maintenant, en mesure de vous fournir les fiches  
scolaires instituées pour le Contrôle médical aux prix suivants

Certificat médical d'aptitude aux sports, le cent .....	4 F.
Fiche de progrès physique, le cent .....	4 F.50
Fiche annuelle de renseignements, le cent .....	4 F.
Tenue de la fiche d'examen médical scolaire .....	15 F.
Carte-lettre .....	12 F.

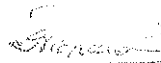
Ces prix s'entendent frais de port en sus.

Je suis à votre disposition pour vous faire parvenir,  
si vous le désirez, plusieurs exemplaires de chaque modèle  
à titre de spécimen.

F. le Directeur de l'Imprimerie Nationale  
l'Agent - Comptable  
signé : Illisible.

Transmis à Mesdames et à Messieurs les Chefs d'Etablissement

Besançon, le 17 Mars 1942  
L'Inspecteur d'Académie,

  
\_\_\_\_\_